

PROMOUVOIR LE **COMPOSTAGE** **PARTAGÉ**



RÉDUIRE SES DÉCHETS

CRÉER DU LIEN SOCIAL

TOUS **ECO**RESPONSABLES

métropole
GrandNancy

dechets.grandnancy.eu

LE COMPOSTAGE PARTAGÉ UNE PRATIQUE À DÉVELOPPER

UN SITE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ EST UN LIEU DE VIE CONVIVIAL OÙ LES HABITANTS - EN COMPOSTANT COLLECTIVEMENT LEURS DÉCHETS DE CUISINE - FONT COÏNCIDER AGRÉABLEMENT GESTE ÉCOCITOYEN ET LIEN SOCIAL. UNE DÉMARCHÉ ENCOURAGÉE PAR LA MÉTROPOLE DU GRAND NANCY

30 % de déchets en moins, ça compte !

30 % de la poubelle des Grands Nancéiens est constituée de biodéchets. Le compostage partagé offre l'opportunité aux habitants des immeubles collectifs qui n'ont pas de jardin de composter eux-aussi : c'est une des actions du Grand Nancy pour réduire la quantité et le coût des déchets.

Le compostage partagé c'est :

- > Rencontrer et échanger avec ses voisins
- > S'approprier un savoir-faire
- > Produire du compost pour ses plantes, les espaces verts de sa résidence
- > Contribuer à la protection de son environnement
- > Réduire le poids de ses déchets

LES BIODÉCHETS



LES ÉPLUCHURES DE LÉGUMES, DE FRUITS, LES FEUILLES, LES BOUQUETS DE FLEURS, LES FILTRES ET MARCS DE CAFÉ, LES SACHETS DE THÉ, LE CARTON BRUN ET MÊME L'ESSUIE-TOUT SONT BIODÉGRADABLES : MÉLANGÉS, ILS SE TRANSFORMENT NATURELLEMENT EN COMPOST.

Adapté à l'habitat collectif

Le compostage partagé s'adapte à toutes les configurations :

habitat vertical, résidence étudiante, MJC, associations, locaux professionnels, parcs publics... **et à tous les projets** : animation de vie de quartier, éducation à l'environnement, rencontres intergénérationnelles ou geste citoyen.

Encadré par une convention

L'étape incontournable de la mise en œuvre d'un site est la rencontre et les échanges entre la ou les personnes à l'initiative de la création du site (« les référents de sites ») et les différentes parties prenantes du projet : syndic, associations de locataires, gardiens, services espaces verts de la résidence...

Le fonctionnement d'un site de compostage est encadré par **une convention qui engage le bailleur/syndic ou association et la Métropole du Grand Nancy.**



UNE MISE EN ŒUVRE ACCOMPAGNÉE

La Métropole du Grand Nancy accompagne le porteur de projet (bailleur, syndic, association) et les référents à chaque étape de la création de leur site de compostage partagé.

L'accompagnement se décline par des conseils à la conception du site, ou lors de la mobilisation des habitants, mais aussi par la formation des référents, par un soutien technique, et par la sensibilisation et le suivi des utilisateurs pendant un cycle de compostage (un an).



Plus d'infos sur la mise en place d'un site de compostage partagé, contactez :

les maîtres-composteurs de la Métropole du Grand Nancy
au 03 83 91 83 56

> dechets@grandnancy.eu



TOUS **ECO**RESPONSABLES

métropole
GrandNancy

dechets.grandnancy.eu

